

A quoi sert la CDD ?

La Commission du Développement Durable des Nations Unies (CDD) est la plus haute sphère politique où l'on parle de développement durable ; elle a été créée afin de superviser la mise en œuvre du programme d'action Agenda 21 et les engagements des États pris dans le cadre de conférences internationales, notamment aux sommets de Rio, Rio + 5, et Johannesburg. La CDD rassemble les États-membres de l'ONU pour faire le point sur les avancées et les obstacles sur des thèmes **sectoriels** (eau, énergie, agriculture, transports...) du développement durable, mais aussi des thèmes **transversaux** (modes de production et de consommation, santé, éducation...). La CDD reçoit les rapports soumis périodiquement par les gouvernements et l'information en provenance d'autres OIG, d'ONG ou du secteur privé.. Ces rapports ont trois fonctions principales : (i) obliger les États et les OIG à réfléchir sur leurs activités et donc adopter une position nationale et à se poser de nouvelles questions ; (ii) inciter les États à produire un document et à démontrer une volonté de respecter leurs engagements ; (iii) permettre à d'autres acteurs, les ONG en particulier, d'avoir accès à une position officielle et à des données.

La CDD est un lieu très riche en activité ; grâce à aux bilans et propositions qu'elle propose, elle jouit d'une certaine influence politique à la fois au niveau international ainsi qu'au niveau régional et national (des institutions et organisations telles que la Banque Mondiale, l'OCDE, le PNUE, le PNUD, etc. fixent de plus en plus leurs thèmes de travail en fonction de ceux traités par la CDD, et contribuent activement aux travaux de la Commission).

La CDD, c'est l'occasion de se mobiliser et de développer des relations de travail avec d'autres associations, que ce soit au niveau national ou international, autour de thèmes communs. Ceci permet d'établir des positions communes, de développer des stratégies, d'interpeller les pouvoirs publics et de faire pression sur nos gouvernements respectifs. C'est aussi une bonne opportunité de récolter des informations précieuses (documents ; travaux de recherche ; plaquettes ; CD-ROM ; etc.) déposés par les délégué(e)s. De plus, la CDD offre la possibilité de rencontrer facilement des personnalités et des ministres qui sont, sinon, souvent difficilement accessibles. Finalement, la CDD donne la possibilité de dialoguer avec la délégation officielle de son pays, d'échanger des points de vue, de développer des relations de confiance sur le plus long terme.

Historique et mise en contexte

La CDD a été créée en 1992 à l'issue du Sommet de Rio afin de suivre la mise en œuvre de l'Agenda 21. Se réunissant chaque année, elle avait un mandat de 10 ans (CDD 1 à CDD 9 – le processus préparatoire de Jo'burg, de février 2001 à juin 2002, étant la 10^{ème} CDD), qui a été renouvelé et renforcé lors du Sommet de Johannesburg. Les modalités de fonctionnement de la nouvelle CDD ont été fixées lors de la **11^{ème} CDD** (28 avril – 9 mai 2003). Depuis 2004, la CDD organise ses travaux en cycles de deux ans dont la première année est consacrée à l'examen des progrès accomplis et des obstacles rencontrés et la deuxième à l'élaboration de programmes et de politiques en vue de renforcer la mise en œuvre. Chaque cycle de travail est consacré à des thèmes particuliers. En plus des thèmes sectoriels, chaque CDD devra prendre en compte des problématiques transversales¹ dans ses discussions.

Il a été convenu que la société civile, représentée à travers les 9 Groupes Majeurs de l'ONU (Jeunes ; Femmes ; Peuples Indigènes ; ONG ; Syndicats ; Collectivités Locales ; Agriculteurs ; Chercheurs ; Secteur Privé) sera pleinement associée aux travaux. La CDD se réunit deux semaines par an au siège de l'ONU à New York, aux environs de fin avril / début mai de chaque année.

En plus de préparer la réunion annuelle de la Commission, le secrétariat de la CDD a également la responsabilité d'animer un site Internet sur les « Partenariats de Type II » (des partenariats de toute nature entre divers acteurs afin de promouvoir le développement durable, une initiative du secrétariat de l'ONU prise en vue du Sommet de Jo'burg), et sur lequel plus de 300 partenariats sont inscrits actuellement.

¹ Ces thèmes transversaux sont Élimination de la pauvreté, Modification des modes de consommation et de production non viables, Protection et gestion des ressources naturelles aux fins du développement économique et social, Développement durable à l'ère de la mondialisation, Santé et développement durable, Développement durable des petits États insulaires en développement, Initiatives en faveur du développement durable de l'Afrique, Autres initiatives régionales, Moyens d'exécution, Cadre institutionnel du développement, Égalité du genre, et Éducation.

Programme de travail de la CDD 2004-2017

2004-2005	CDD 12 et 13 : Eau, problèmes sanitaires, établissements humains
2006-2007	CDD 14 et 15 : Énergie, développement industriel, pollution de l'air, changements climatiques
2008-2009	CDD 16 et 17 : Agriculture, développement rural, sols, sécheresse, désertification, Afrique
2010-2011	Transports, produits chimiques, gestion des déchets, mines, modes de consommation durables
2012-2013	CDD 18 et 19 : Forêts, biodiversité, biotechnologie, tourisme, montagnes
2014-2015	CDD 20 et 21 Océans et mers, ressources marines, petits États insulaires en développement, gestion des catastrophes et de la vulnérabilité
2016-2017	CDD 22 et 23 : Évaluation générale de la mise en œuvre d'Agenda 21, du Programme de mise en œuvre d'Agenda 21 et du Plan d'action de Johannesburg

Lors d'une CDD

Une CDD est très riche en activités. Tout d'abord, il y a la conférence officielle (10h – 13h et 15h 18h tous les jours) qui se déroule soit en plénière (avec tous les États-membres présents, ainsi que les autres acteurs : ONG, organisations internationales, etc.), soit en groupes de travail dans des salles différents selon les thèmes abordés, pour ensuite restituer leurs travaux en plénière. D'habitude, chaque CDD comporte un segment « haut niveau » avec les ministres de l'environnement présents, ainsi que d'autres ministres concernés selon les thèmes, durant les trois derniers jours de la réunion annuelle de la CDD.

Des événements parallèles (conférences, débats et tables rondes) sur divers thèmes liés à la conférence sont également organisés par différents acteurs : ONG, organisations internationales, centres de recherche, États-membres, etc. Le secrétariat de la CDD organise chaque année une « foire aux partenariats », où les acteurs peuvent se rencontrer, échanger et développer des partenariats entre eux. Il y a également un « centre d'apprentissage », c'est-à-dire que des cours divers et variés gratuits d'une demie journée sont offerts aux délégué(e)s participants à la CDD par divers organismes, en général sur des thèmes liés spécifiquement à la CDD en cours.

Pour les ONG, une réunion organisée par trois grands réseaux associatifs² dont les secrétariats ont été contactés par l'ONU afin d'animer la participation des ONG aux CDD se déroule chaque matin (9h à 10h) avant l'ouverture de la séance officielle pour faire le point sur les discussions/négociations de la veille et des enjeux. Des groupes de travail thématiques ad hoc (aussi appelés caucus) pour discuter, échanger et faire du lobbying.

² ANPED – L'Alliance du Nord pour la Durabilité (Europe de l'Est, de l'Ouest et Amérique du Nord) ; Third World Network (Asie) ; et ELCI (Afrique).